

Décision

Générale

colonial

Décision n° 358 concernant les Ministères.

n° 358

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 mars 1960

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1960

Date du numéro

31 mars 1960

TEXTE INTÉGRAL

Un passage de retour par anticipation à destination de : Orly (Seine), 43, allée des Acacias, est accordé à Mme Billeaut (Paulette), épouse d'un opérateur linotypiste contractuel en service à l'Imprimerie Administrative (groupe III). Mme Billeaut voyagera accompagnée de sa fille, âgée de 0 ans et quittera Djibouti par première occasion maritime ou aérienne, en classe touristique selon les possibilités, à compter du 20 mai 1960. La dépense est imputable sur le budget local.